

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mai 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 17/05/2023
Date d'affichage : 17 /05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Excusés : Laure DUCHAMP- Nathalie MARECHAL (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Alexandra CHABANIS- - Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Véronique AUGIZEAU

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2023-045 : Autorisation de signature d'une convention d'objectif avec l'association le Foyer Rural

Vu le Décret n°2011-495 du 06 juin 2001,

Vu la circulaire n° 5811- SG du 29 septembre 2015 Circulaire relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations

Considérant la demande exceptionnelle cette année de l'association du foyer rural de bénéficier d'une subvention supérieure à 23 000 €,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nouvelle dynamique portée par la gouvernance actuelle de l'Association du foyer rural et l'adoption récente du projet associatif axé sur les 3 sujets suivants :

-La famille et les loisirs, représentant le facteur de développement afin que l'association devienne un espace de vie et de cohésion sociale.

-Les sports et la culture, en prenant appui sur l'existential, l'association à volonté de développer l'offre des activités afin de répondre aux différentes demandes du publics en fonction de leur âge et de leurs envies.

-Par la mise en place de nouveaux événementiels, l'association a pour volonté de mettre en évidence les savoirs faire et savoirs être de ses adhérents

La mise œuvre de ce projet ambitieux mais nécessaire au territoire communal a mis en exergue la nécessité de professionnaliser la structure et d'associer la Commune à cette démarche.

Pour la réussite du projet dans sa globalité, l'Association demande une subvention exceptionnelle à hauteur de 65 487 € (dont 22 287 € prévu au budget primitif de la commune) pour l'année 2023 détaillés dans le budget prévisionnel contenu dans la convention d'objectifs qu'il est proposé de conclure mais pour une année.

En effet, la diversification des ressources financières de l'Association reste un objectif à rechercher et il n'est pas envisagé de soutenir le foyer rural de la même ampleur chaque année mais bien d'initier la démarche engagée pour 2023.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention d'objectif conclue avec l'association le Foyer Rural d'une durée d'un an au montant de 65 487 € dans le but de la mise en œuvre du nouveau projet associatif.

AUTORISE la signature de ladite convention.

Yves COURBIS,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

A blue ink signature of Mylène Delorme, consisting of several overlapping, sweeping strokes.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1